

Un adolescent tué par un chauffard à Maré

Publié le vendredi 02 septembre 2011 à 03H00

Hier matin, un jeune garçon de 15 ans a succombé à ses blessures après avoir été percuté par une voiture près de Nece. Le conducteur du véhicule, qui avait pris la fuite, a été interpellé peu de temps après l'accident. Il était ivre.

Hier matin, vers 6h30, un adolescent de 15 ans faisait du vélo sur la route entre les tribus de Nece et Tuo, dans le district de Guahma, lorsqu'il a été violemment percuté par un véhicule. Mais le chauffard n'a même pas pris la peine de s'arrêter et a poursuivi sa route jusqu'à son domicile, dans la tribu voisine.

C'est un automobiliste qui passait sur les lieux de l'accident peu de temps après qui a découvert la jeune victime, inconsciente, et étendue sur la chaussée. Il l'a aussitôt conduite vers le dispensaire de Tadine mais malgré les soins prodigués pour tenter de la ranimer, elle a succombé à ses blessures. Ce jeune garçon de 15 ans était originaire de la tribu de Nece.

Enquête. Très rapidement, les gendarmes ont ouvert une enquête et n'ont pas mis longtemps à identifier le chauffard. Il a été retrouvé et interpellé moins de deux heures après les faits. Compte tenu de son état de forte alcoolisation, il a été placé en cellule de dégrisement. Hier après-midi, il n'était toujours pas en mesure d'être entendu par les enquêteurs. Le dépistage d'imprégnation alcoolique auquel il a été soumis s'est révélé positif et a montré la présence d'un taux de 2,5 g d'alcool par litre de sang. C'est cinq fois plus que la limite autorisée. Domicilié dans la tribu voisine, à Tuo, l'homme devrait être prochainement présenté devant le parquet de Nouméa et mis en examen pour « homicide involontaire » sous l'emprise de l'alcool.

Géraldine Pion